

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL560

présenté par

Mme Linkenheld, M. Clément et Mme Le Dain

-----

### ARTICLE 22 BIS AAA

A l'alinéa 3, après le mot « voirie », supprimer les mots « et selon des modalités définies par décret, ».

A l'alinéa 3, après les mots « mise en œuvre de ces forfaits », supprimer les mots : « non couverts par les recettes issues de la redevance de paiement immédiat. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 22 bis AAA tel qu'adopté par l'Assemblée nationale.